

Compte-rendu des conseils municipaux des 21 et 28 mars 2008

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2008 À 10H

- 1 - Élection du Maire. P.3
- 2 - Fixation du nombre des Adjoints. P.5
- 3 - Élection des Adjoints au Maire. P.6

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2008 À 19H

- 1 - Délégation du conseil municipal au Maire. P.7
- 2 - Gestion de la dette, de la trésorerie et recours à des instruments de marché – Caractéristiques des opérations autorisées pour l'année en cours – Délégation du Conseil au Maire. P.7
- 3 - Titulaires d'un mandat municipal - Indemnités de fonction – Frais de mission et de représentation. P.8
- 4 - Désignation des membres du groupe de travail chargé d'élaborer le règlement intérieur du conseil municipal. P.8
- 5 - Création et composition des commissions permanentes. P.4
- 6 - Désignation des représentants du conseil municipal pour siéger au sein du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale. P.9
- 7 - Désignation des représentants du conseil municipal pour siéger au sein du conseil d'administration de l'O.P.H.L.M. P.10
- 8 - Désignation des représentants du conseil municipal pour siéger au sein du comité de la caisse des écoles. P.10
- 9 - Désignation des représentants du conseil municipal pour siéger au sein de la Commission d'Appel d'Offres. P.11

10 - Communauté d'Agglomération Val de Seine - Désignation des délégués de la ville de Boulogne-Billancourt. P.12

11 - SAEM Val de Seine Aménagement – Désignation des représentants de la Ville pour siéger au sein du conseil d'administration de la SAEM – Désignation du représentant et de son suppléant pour siéger aux assemblées. P.14

12 - Désignation des représentants du conseil municipal pour siéger au sein du conseil d'administration du centre de gérontologie (Les Abondances). P.16

13 - Désignation des représentants du conseil municipal pour siéger au sein du comité du syndicat intercommunal funéraire de la région parisienne (S.I.F.U.R.E.P.). P.4

14 - Désignation des représentants du conseil municipal pour siéger au sein du comité du syndicat intercommunal du cimetière de Clamart. P.17

15 - Désignation des représentants du conseil municipal pour siéger au sein du comité du syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile-de-France (S.I.G.E.I.F.). P.17

16 - Désignation des représentants du conseil municipal pour siéger au sein du comité du syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour l'électricité et les réseaux de communication (S.I.P.P.E.R.E.C.). P.18

17 - Vote des taux des impôts locaux pour 2008. P.18

PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL :
JEUDI 17 AVRIL, JEUDI 15 MAI ET JEUDI 12 JUIN À 19 HEURES.

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2008

La séance est ouverte à 10 heures 10, sous la présidence de Jean-Pierre Fourcade, doyen d'âge, conformément à l'article L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Il est ensuite procédé à l'appel nominal dans l'ordre du tableau.

ETAIENT PRESENTS : 53

MM. Henri Ricard, Léon Sebbag, Mme Marie-France de Rose, MM. Jehan Coquebert de Neuville, Claude Gallant, Mmes Marie-Anne Bouée, Adèle Ba, Esther Kamatari, M. Michel Amar, Mme Christine Bruneau, M. Pierre-Christophe Baguet, Guy-René Baroli, Mme Michèle Montiers, M. Frédéric Morand, Mmes Marie-Laure Godin, Ségolène Missoffe, M. Pascal Fournier, Mmes Isaure de Beauval, Geneviève Dubost, M. Vittorio Bachetta, Mme Béatrice de Villepin, M. Daniel Benharoun, Mmes Béatrice Belliard, Sylvie Rougnon, M. Gauthier Mougin, Mmes Nathalie Billard, Sylvia Bondoux, MM. Vincent Graffin, Thierry Solère, Mmes Sandy Vétillart, Rim Fathallah, MM. Guillaume Gardillou, Pascal Louap, Jonathan Papillon, Mme Anne-Charlotte Lorber, MM. Raphaël Labrunye, Pierre Deniziot, Mathieu Barbot, Melles Céline Sicard, Christine Lavarde, M. Jean-Pierre Fourcade, Mmes Agnès Bauche, Catherine Klein, MM. Jean-Michel Cohen, Gérard Askinazi, Eric Vincent, Philippe Tellini, Melle Fatima Cardetas, Mmes Dorothée Pineau, Rosaline Laureau, Marie-Hélène Vouette, M. Jean-Michel Tisseyre, Mme Judith Shan.

EXCUSES REPRESENTES : 2

M. Fusina, qui a donné procuration à Mme Vouette ;
Mme Even, qui a donné procuration à Mme Shan.
Christine Lavarde, a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

M. Fourcade :

Je vous propose de désigner le plus jeune membre du conseil municipal, Mme Lavarde, comme secrétaire de séance.

La désignation de Mme Lavarde est approuvée.

(Applaudissements...)

M. Fourcade :

Mes chers collègues, il m'appartient, en tant que doyen d'âge, de souhaiter la bienvenue aux nouveaux conseillers municipaux et de saluer ceux et celles qui ont déjà occupé un ou plusieurs mandats dans cette ville.

Après une campagne électorale au cours de laquelle plusieurs projets se sont affrontés, l'actuel conseil comprendra trois groupes politiques porteurs des attentes et des demandes des électeurs boulonnais.

Il y aura donc des débats approfondis, qu'il sera nécessaire de faire précéder d'une large concertation avec les forces vives de la ville et les associations qui souhaitent participer au développement de notre cité.

A partir de propositions différentes, parfois opposées, nous serons obligés de parvenir à des conclusions les plus communes possible, dont il faudra informer nos concitoyens par tous les moyens à notre disposition.

Permettez-moi, mes chers collègues, d'insister sur deux souhaits que je tiens à vous présenter en ce début de mandat.

- Le premier concerne l'abstention massive que nous avons constatée aux deux tours des élections municipales. Certes, elle s'explique par le climat politique maussade que nous connaissons sur le plan national, mais force est de constater qu'elle était plus forte à Boulogne-Billancourt que dans beaucoup d'autres grandes villes, et c'est pour nous tous un défi qu'il nous faudra relever par un plus large recours à la démocratie de proximité.

- Mon deuxième souhait part de la crise financière que traverse à l'heure actuelle notre pays, comme d'ailleurs la plupart des pays de l'Union européenne et une grande partie des pays émergents. Cette crise ne manquera pas d'avoir des conséquences graves sur l'économie réelle et donc sur le pouvoir d'achat de nos concitoyens et sur l'activité de nos entreprises. Il faut donc que nous nous y préparions et que nous réduisions au minimum la période de réflexion et de réorientation de la politique municipale, car la fin de l'année 2008 et le début de l'année 2009 seront difficiles pour tout le monde, les ménages comme les entreprises, les Boulonnais comme les citoyens des autres villes de notre département.

Nous avons 6 ans devant nous pour agir. Au travail !

(Applaudissements...)

Nous allons maintenant procéder à l'élection du maire. J'appelle comme scrutateurs M. Ricard et M. Sebbag et les deux benjamins, Mme Sicard et M. Barbot.

(Applaudissements...)

1 - Election du maire.

Je demande qui est candidat aux fonctions de maire.

M. Solère :

Monsieur le Président, mes chers collègues, au nom du groupe de la majorité rassemblée, je propose la candidature de M. Pierre Christophe Baguet.

(Applaudissements...)

Conseillers inscrits : 55

Conseillers présents : 53

Nombre de procurations : 2

Nombre de conseillers ayant pris part au vote : 45

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 10

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 5

Nombre de suffrages exprimés : 40

Majorité absolue : 21

A obtenu :

- Pierre-Christophe Baguet, 40 voix, ELU.

(Applaudissements debout.)

M. Baguet :

Merci beaucoup.

Permettez-moi d'abord de remercier Jean-Pierre Fourcade. Permettez-moi aussi à mon tour de souhaiter aux conseillers municipaux et aux conseillères municipales la bienvenue dans notre assemblée.

C'est naturellement avec beaucoup d'émotion, mais aussi de solennité, que je prends la parole aujourd'hui.

J'ai une pensée émue pour mes amis aujourd'hui disparus, Marcel Draghi, Michel Butet et tous ceux qui n'ont jamais cessé de me soutenir.

Une élection de maire est en effet toujours l'aboutissement d'une longue histoire entre un homme, sa ville, son pays, sa terre. C'est aussi le début d'une nouvelle relation encore plus forte et plus intense.

L'écharpe que m'a passée le doyen d'âge n'est ni un simple geste, ni un simple ruban. Elle est un symbole derrière lequel apparaissent en filigrane sagesse et responsabilité. La fonction de maire est en effet une belle et grave fonction. L'édile ainsi désigné porte sur ses épaules la charge de représenter, diriger, renouveler, réformer et créer, sans jamais oublier l'intérêt général, véritable ligne d'horizon. C'est dire qu'il faut s'oublier un peu pour parvenir à ce point d'équilibre qui s'appelle la raison, qui parfois nous échappe. Cette écharpe me rappellera sans cesse les devoirs que vous m'avez confiés.

La responsabilité qui est désormais la mienne n'est pas ce vague concept hérité des premiers mérovingiens, les

fameux maires du Palais, mais celle de refléter l'unité d'une communauté de destin. Bien sûr, notre histoire connaîtra des difficultés, c'est la sève de la vie. Mais j'ai la conviction profonde que nous parviendrons ensemble à cette belle harmonie où même le cœur le plus hostile se soumet à la sagesse des hommes de bonne volonté.

J'évoque ces hommes, car rien n'est plus étranger à ma façon de faire que ce pouvoir personnel qui ne sait pas l'écoute et le partage. C'est avec vous que je veux parvenir à faire de Boulogne-Billancourt, que j'aime tant, le modèle de modernité et d'humanité auquel j'aspire depuis longtemps.

C'est dans cet esprit et autour de ces deux pôles de modernité et d'humanité que notre ville s'est construite. Je veux m'inspirer de ce code génétique qui nous est propre. Il marie la cité des entreprises, des innovations, et la cité des arts, des artistes et de la qualité de vie.

Quand Boulogne-Billancourt sur Seine prend le nom de Boulogne-Billancourt en 1926, André Morizet officialise une réalité bien antérieure. Il semble que le baron Haussmann l'avait souhaité dès 1859.

En 1934, année où les armoiries de la ville sont redessinées par les sculpteurs Jan et Joël Martel, l'inauguration de l'hôtel de ville représente un parti pris architectural et urbain emblématique du mouvement artistique d'avant-garde qui a caractérisé la vie boulognoise de l'entre-deux-guerres.

A ce souffle d'alors, sans cesse enrichi par les contributions de tous mes prédécesseurs que je tiens ici solennellement à remercier, je veux en apporter un nouveau pour répondre aux besoins exprimés par les Boulognais d'aujourd'hui.

Je veux replacer Boulogne-Billancourt à la première place des villes dynamiques et agréables à vivre. Il faut en priorité relancer l'attractivité économique et l'accueil des entreprises. Un maire adjoint et un conseiller délégué seront chargés de cette mission fondamentale. Ils devront associer toutes les forces économiques locales, grandes et petites entreprises, chambres professionnelles, artisans, commerçants sédentaires et forains. Nous engagerons la construction d'une pépinière d'entreprises et d'une deuxième zone artisanale.

Nos grands projets porteurs d'avenir seront étudiés avec minutie ; la prolongation du métro au sud de la ville, l'aménagement de l'île Seguin en un ensemble culturel et de loisirs international, l'enfouissement des avenues Général-Leclerc et Edouard-Vaillant, le réaménagement de la route de la Reine. Chacun d'eux fera l'objet de la plus large concertation, de la plus grande rigueur et surtout du plus strict contrôle financier.

Je redis que je n'entraînerai la ville, ni dans quelque contentieux juridique, ni dans quelque dérive financière que ce soit. En ce sens, je ferai établir un état précis des engagements municipaux contractés à ce jour, et j'en communiquerai le contenu à notre assemblée.

J'engagerai par ailleurs notre ville dans le développement durable et l'éco responsabilité. Nous établirons rapidement des instruments de mesure de notre performance. Un programme d'actions associera l'ensemble des services municipaux.

Nous aurons aussi pour objectif de rendre notre ville plus belle, avec la reconquête des espaces publics : rues et trottoirs propres, éclairés, accessibles, dotés de bancs publics. Cette responsabilité, à laquelle s'ajoutent le stationnement, la circulation et le transport, seront confiés au même maire adjoint pour assurer la cohérence des actions municipales.

Nous n'oublierons pas la redynamisation du sport familial, de loisir, scolaire ou de compétition, si essentiel à l'épanouissement de chacun.

La ville plus humaine, c'est plus d'attention aux familles, aux seniors, à la petite enfance, aux handicapés, aux plus démunis et bien sûr au logement social. Pour ce faire, 5 élus seront mobilisés :

- pour les affaires sociales et le CCAS,
- pour la famille, les seniors et la petite enfance,
- pour le logement et l'OPHLM,
- pour les personnes handicapées,
- pour la solidarité active.

La jeunesse sera associée à la solidarité par le Contrat d'engagement civique et associatif en échange d'une aide au permis de conduire.

Je réaliserai la construction du commissariat et je renforcerai la police municipale pour une meilleure complémentarité avec la police nationale.

Toutes ces actions seront conduites dans la plus grande transparence financière grâce à la communication étendue de tableaux de bord et, avec un maire adjoint spécialement chargé du contrôle de la dépense publique, nous assurerons la maîtrise et la stabilité fiscale.

Une campagne électorale est un formidable moment d'échanges. J'ai pu mesurer l'enthousiasme des Boulonnais qui ont soutenu notre projet et notre équipe. Je les en remercie. J'ai aussi mesuré la vive appétence de nos concitoyens au dialogue, à la considération et à l'écoute.

Je veux répondre à cette formidable attente par le renforcement, très rapidement, des Conseils de quartier et par la création immédiate de postes de conseillers municipaux

délégués auprès de chacun d'entre eux. Les permanences et les élus de quartier seront ainsi plus accessibles à chacune et à chacun des Boulonnais.

En complément, je lancerai, avant l'été, un appel public à candidature pour constituer le Conseil économique et social, et je mettrai en place, sans perdre de temps, la Conférence de la famille.

Au-delà, nous ne pourrions faire de Boulogne-Billancourt la ville exemplaire pour la famille et le citoyen, une ville plus humaine et de haute qualité de service, qu'en parfaite harmonie avec les agents municipaux. Je connais leur compétence et leur dévouement. Je voudrais leur dire maintenant que je sais pouvoir compter sur chacun d'entre eux. Ils peuvent compter sur moi.

Au conseil municipal, je veux dire que nous représentons toutes les Boulonnaises et tous les Boulonnais pour les six prochaines années. Nous devons être dignes de cette confiance. Nous avons un impérieux devoir d'exemplarité. Nous devons exercer notre mandat avec humilité et nous rappeler qu'il est fait exclusivement de devoirs et d'obligations. Je sais pouvoir compter sur le respect mutuel de chacun. Je sais aussi que nous saurons préserver la solennité de notre fonction, de nos réunions, de nos travaux.

Je veux conclure en vous exprimant toute ma confiance et en vous remerciant de la vôtre.

En ce premier jour de printemps, je veux souhaiter de joyeuses fêtes à tous ceux qui fêteront Pâques.

(Applaudissements...)

2 - FIXATION DU NOMBRE DES ADJOINTS

M. Baguet :

Conformément au Code général des collectivités territoriales, nous avons la possibilité de fixer le nombre d'adjoints à 16 adjoints fonctionnels et 5 adjoints territoriaux, soit un total de 21.

Je propose à notre assemblée de fixer le nombre d'adjoints à 21.

Ont voté pour : 40

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 5 dont 2 par mandat (M. Fusina, Mmes EVEN, VOUETTE, M. TISSEYRE, Mme SHAN).

N'ont pas participé au vote : 10 (M. FOURCADE, Mmes BAUCHE, KLEIN, MM. COHEN, ASKINAZI, VINCENT, TELLINI, Melle CARDETAS, Mmes PINEAU, LAUREAU)

La délibération n° 2 est adoptée.

3 - ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE.

M. Baguet :

Il s'agit d'élire les maires adjoints. Ce n'est plus une élection nominale avec scrutin secret, mais une élection par liste.

Je les cite :

M. Thierry Solère, Mme Béatrice Belliard, M. Henri Ricard, Mme Geneviève Dubost, M. Guy Baroli, Mme Ségolène Missoffe, Mme Christine Bruneau, M. Pascal Louap, M. Gauthier Mougin, M. Guillaume Gardillou, Mme Marie-Anne Bouée, Mme Marie-Laure Godin, M. Jehan Coquebert de Neuville, M. Michel Amar, M. Léon Sebbag, Mme Rim Fathallah, Mme Michèle Montiès, M. Pascal Fournier, Mme Marie-France de Rose.

Deux postes d'adjoints ne sont pas pourvus à ce jour.

1^{er} tour de scrutin

Conseillers inscrits : 55

Conseillers présents : 53

Nombre de procurations : 2

Nombre de conseillers ayant pris part au vote : 45

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 10

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 5

Nombre de suffrages exprimés : 40

Majorité absolue : 21

A obtenu la liste conduite par Monsieur Pierre-Christophe Baguet : 40 Voix

Sont élus :

M. Thierry Solère,

Mme Béatrice Belliard,

M. Henri Ricard,

Mme Geneviève Dubost,

M. Guy Baroli,

Mme Ségolène Missoffe,

Mme Christine Bruneau,

M. Pascal Louap,

M. Gauthier Mougin,

M. Guillaume Gardillou,

Mme Marie-Anne Bouée,

Mme Marie-Laure Godin,

M. Jehan Coquebert de Neuville,

M. Michel Amar,

M. Léon Sebbag,

Mme Rim Fathallah,

Mme Michèle Montiès,

M. Pascal Fournier,

Mme Marie-France de Rose.

(Applaudissements)

M. Baguet :

Avant de lever la séance, je vous indique que le conseil municipal se réunira vendredi 28 mars à 19 heures. On a pu se préserver le week-end Pascal, mais les contraintes administratives nous obligent de convoquer le conseil à cette date.

J'invite le conseil municipal et les Boulonnaises et les Boulonnais présents à partager le verre de l'amitié.

Merci de votre confiance.

(Applaudissements...)

La séance est levée à onze heures cinq.

Fait à Boulogne-Billancourt, en mairie, le vingt cinq mars deux mille huit.

Le Député-Maire,
Pierre-Christophe Baguet

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2008

L'an deux mille huit, à dix neuf heures dix, les membres composant le conseil municipal de Boulogne-Billancourt se sont réunis à la mairie, au nombre de quarante huit sous la présidence de Pierre-Christophe Baguet, Député-Maire, pour la séance pour laquelle ils ont été convoqués par le Député-Maire, individuellement et par écrit, le 21 mars 2008.

Le Député-Maire ayant ouvert la séance, il a été procédé à l'appel nominal.

ETAIENT PRESENTS : 48

M. Pierre-Christophe Baguet, Député-Maire, M. Thierry Solère, premier maire-adjoint, Mme Belliard, M. Ricard, Mme Dubost, M. Baroli, Mmes Missoffe, Bruneau, MM. Louap, Mouglin, Gardillou, Mmes Bouée, Godin, M. Coquebert de Neuville, Mmes Fathallah, Montières, M. Fournier, maires-sdjoint, M. Gallant, Mmes de Beauval, Billard, Rougnon, M. Morand, Mme Lorber, M. Papillon, Mme Kamatari, M. Bachetta, Mme de Villepin, M. Graffin, Melle Lavarde, Mme Vétillart, M. Barbot, Melle Sicard, M. Deniziot, Mme Ba, M. Labrunye, Mme Bondoux, M. Fourcade, Melle Cardetas, Mme Bauche, M. Askinazi, Mme Klein, M. Tellini, Mmes Laureau, Vouette, M. Fusina, Mme Shan, M. Tisseyre, Mme Even.

EXCUSES REPRESENTES : 7

M. Amar, qui a donné procuration à Mme Missoffe ;
M. Sebbag, qui a donné procuration à M. Ricard ;
Mme de Rose, qui a donné procuration à M. Solère ;
M. Benharoun, qui a donné procuration à M. Baguet ;
M. Cohen, qui a donné procuration à Mme Bauche ;
Mme Pineau, qui a donné procuration à M. Tellini ;
M. Vincent, qui a donné procuration à M. Fourcade.

Mademoiselle Sicard a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Mme Shan :

Les décisions 42, 43, 53, 54, 55, 56, 57, 60, 67 et 72 concernent des conventions de mise à disposition de créneaux horaires. Je souhaiterais savoir si des documents y sont annexés, et, dans l'affirmative, si on peut en avoir communication.

M. Baguet :

Oui, je n'y vois aucune objection.

Les décisions prises sont validées.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 21 MARS 2008

M. Solère :

Monsieur le maire, tous les élus de cette assemblée n'étant pas présents, et pour cause, lors de la dernière séance du conseil municipal, seuls les élus faisant partie du précédent conseil approuveront ce PV, les autres ne prendront pas part au vote.

M. Fourcade :

Même observation.

Le procès-verbal de la séance du 21 mars 2008 est adopté à l'unanimité.

1 - DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE.

Rapporteur : M. Baguet

La délibération qui vous est proposée reprend intégralement la délibération approuvée par le conseil municipal en mars 2007 lors de l'élection de Pierre-Mathieu Duhamel.

M. Fourcade :

Monsieur le maire, le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt votera cette délibération, ainsi que la seconde, parce qu'il est normal que vous ayez les moyens d'exercer vos fonctions.

M. Fusina :

Notre groupe a la même position.

La délibération n°1 est adoptée à l'unanimité.

2 - GESTION DE LA DETTE, DE LA TRESORERIE ET RECOURS A DES INSTRUMENTS DE MARCHE - CARACTERISTIQUES DES OPERATIONS AUTORISEES POUR L'ANNEE EN COURS - DELEGATION DU CONSEIL AU MAIRE.

Rapporteur : M. Baguet

M. Fourcade s'est exprimé tout à l'heure, même position pour le groupe socialiste.

La délibération n°2 est adoptée à l'unanimité.

3 - TITULAIRES D'UN MANDAT MUNICIPAL - INDEMNITES DE FONCTION - FRAIS DE MISSION ET DE REPRESENTATION.

Rapporteur : M. Baguet

Je rappelle que nous avons ouvert 21 postes d'adjoints et que 19 ont été pourvus. J'ai depuis nommé des conseillers municipaux délégués et je vous propose une répartition des indemnités légales suivantes.

Cette délibération comporte des précisions sur les frais de remboursement de transport, les frais de mission des élus, les frais d'exécution d'un mandat spécial et les frais de déplacement des membres du conseil municipal.

Une deuxième délibération a été déposée sur table, où les modifications de forme apparaissent en bleu.

M. Fourcade :

Contrairement aux délibérations 1 et 2, mon groupe ne votera pas la délibération 3, parce que le crédit budgétaire affecté aux indemnités par rapport à la municipalité précédente augmentera de plus de 200 000 €, ce qui me paraît être un signal tout à fait mal venu dans la conjoncture que nous connaissons aujourd'hui. D'autre part, la jurisprudence du conseil d'État a prévu que l'on ne pouvait nommer des conseillers délégués que lorsque tous les postes d'adjoints étaient pourvus et que toutes les délégations avaient été attribuées. Pour ces deux raisons, nous voterons contre cette délibération.

M. Baguet :

Le chiffre de 200 000 € est inexact. Entre le compte administratif 2007 de 735 125 € et le montant total prévu, il y a un écart de 80 155 € exactement, ce qui correspond à l'indemnité de deux postes d'adjoint dans l'équipe municipale précédente, qui n'en comptait que 17. Il y en a 19 aujourd'hui.

Sur votre seconde observation, je connais ce texte qui dit que l'on ne peut pas donner délégation à un conseiller tant que tous les maires adjoints ne sont pas pourvus. Deux réponses :

- la direction générale des collectivités territoriales (DGCL), dont nous nous sommes rapprochés, nous a confirmé qu'à partir du moment où les postes n'étaient pas pourvus nous n'étions pas tenus de respecter cette réglementation. 19 adjoints sont nommés aujourd'hui. Il n'y a pas de 20^{ème} ni de 21^{ème} adjoint, et le premier conseiller municipal peut très bien avoir une délégation du maire.

- vous avez fonctionné vous-même pendant un certain temps avec un maire adjoint sans délégation alors même que des conseillers municipaux étaient délégués. Votre

observation ne correspond donc pas tout à fait à la réalité. Si vous voulez changer votre vote, je vous en serais très reconnaissant.

M. Fourcade :

Je ne changerai pas mon vote. Vous évoquez seulement le problème des adjoints. C'est la généralisation des postes de conseillers municipaux délégués qui est contestée. Dans le précédent conseil, il y avait 11 conseillers municipaux délégués pour une majorité de 46 personnes, il y en aura 20 pour une majorité de 40. Nous estimons que c'est trop et que cela dépasse les 80 000 €. En ajoutant les postes d'adjoints supplémentaires et les 9 postes de conseillers délégués, cela fait 200 000 € pour l'année.

M. Baguet :

Dans l'équipe municipale précédente, l'indemnisation des maires adjoints était de 2 963 €, elle est de 2 730 € aujourd'hui. Chaque maire-adjoint a fait un effort de 200 € et j'ai moi-même écrié mon indemnité de maire, comme vous l'avez fait dans le passé, pour répartir ce qui est écrié sur les conseillers délégués. On retrouve exactement les mêmes chiffres.

Ont voté pour : 40 dont 4 par mandat

Ont voté contre : 10 dont 3 par mandat (M. FOURCADE, Melle CARDETAS, M. COHEN, Mme PINEAU, M. VINCENT, Mme BAUCHE, M. ASKINAZI, Mme KLEIN, M. TELLINI, Mme LAUREAU)

Se sont abstenus : 5 (Mme VOUETTE, M. FUSINA, Mme SHAN, M. TISSEYRE, Mme EVEN)

La délibération n°3 est adoptée.

4 - DESIGNATION DES MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL CHARGE D'ELABORER LE REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL.

Rapporteur : M. Baguet

C'est une procédure traditionnelle en début de mandat. Il convient de revoir notre règlement intérieur, de le toiletter, de l'adapter à la nouvelle réglementation. 6 membres étaient désignés dans la précédente municipalité, 5 pour la majorité et 1 pour l'opposition.

Je vous propose de maintenir cet effectif de 6 sur une nouvelle répartition: 4 pour la majorité municipale, 1 pour le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt et 1 pour le groupe @lternance.

M. Fusina :

Nous présentons la candidature de Mme Vouette.

M. Fourcade :

Nous présentons celle de Mme Pineau.

M. Baguet :

Pour la majorité municipale, je propose celles de M. Solère, Mme Belliard, Mme Missoffe et M. Gardillou.

Les candidatures sont les suivantes :

- M. Thierry Solère, Mme Beatrice Belliard, Mme Ségolène Missoffe, M. Guillaume Gardillou, Mme Dorothée Pineau, Mme Marie-Hélène Vouette.

Conseillers inscrits : 55

Conseillers présents : 48

Nombre de procurations : 7

Nombre de conseillers ayant pris part au vote : 55

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de suffrages exprimés : 55

Ont obtenu :

- M. Thierry Solère, 55 voix, ELU

- Mme Beatrice Belliard, 55 voix, ELUE

- Mme Ségolène Missoffe, 55 voix, ELUE

- M. Guillaume Gardillou, 55 voix, ELU

- Mme Dorothée Pineau, 55 voix, ELUE

- Mme Marie-Hélène Vouette, 55 voix, ELUE

La délibération n°4 est adoptée à l'unanimité.**5 - CREATION ET COMPOSITION DES COMMISSIONS PERMANENTES.****Rapporteur : M. Baguet**

Je vous propose de maintenir les trois commissions tant que le nouveau règlement intérieur n'a pas été voté par notre assemblée.

Nous sommes donc, sans le Maire, 54 élus. Cela fait 18 membres par commission.

- Commission des finances : 18 membres.

Le groupe socialiste a souhaité présenter 2 candidats : Mme Vouette et M. Fusina.

Le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt a souhaité présenter 4 candidats.

M. Fourcade :

Les candidats sont M. Askinazi, M. Tellini, M. Vincent et moi-même.

M. Baguet :

Je propose que la majorité fasse l'effort d'une place en faveur du groupe « Unis pour Boulogne-Billancourt », ce qui donnerait 12 élus pour la majorité municipale : Mme Dubost, Mme Belliard, M. Coquebert de Neuville, Mme Monties, Mme Lorber, Melle Lavarde, Mme Vetillart, Mme Papillon, M. Sebbag, M. Solère, M. Barbot et Mme de Rose.

- Commission de l'urbanisme et des travaux : 18 membres.

Le groupe @lternance m'a proposé Mme Shan.

Le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt a 3 candidats, Mme Pineau, Mme Klein, M. Cohen.

M. Baguet :

On ajouterait donc un quatorzième nom à ceux de M. Ricard, M. Gallant, Mme Bruneau, M. Mougin, M. Fournier, M. Gardillou, Mme de Beauval, Mme Rougnon, M. Graffin, M. Benharoun, M. Labrunye, Mme Fathallah, Mme Godin et M. Amar.

- Commission des affaires générales et sociales : 18 membres.

Le groupe @lternance m'a présenté les candidatures de M. Tisseyre et de Mme Even.

Le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt, 3 candidats : Mme Bauche, Mlle Cardetas, Mme Laureau.

M. Baguet :

S'ajoutent les noms de Mme Missoffe, M. Morand, M. Deniziot, Mme Bouée, Mme Billard, M. Baroli, M. Bacchetta, Mme de Villepin, Melle Sicard, Mme Ba, Mme Bondoux, Mme Kamatari et M. Louap.

La délibération n°5 est adoptée à l'unanimité.**6 - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIEGER AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE.****Rapporteur : M. Baguet**

Les textes nous imposent la proportionnelle. 8 postes sont à pourvoir : 6 postes pour la majorité municipale, 1 poste pour le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt et un poste pour le groupe Union de la Gauche.

J'ai reçu la candidature pour @lternance de M. Tisseyre.

M. Fourcade :

Je propose la candidature de Mme Klein.

M. Baguet :

Outre moi-même, qui suis membre de droit, je propose donc Mme Missoffe, Mme Bouée, M. de Villepin, M. Gallant, M. Benharoun, Mme Klein et M. Tisseyre.

Les candidatures sont les suivantes :

M. Pierre-Christophe Baguet, Mme Ségolène Missoffe, Mme Marie-Anne Bouée, Mme Beatrice de Villepin, M. Claude Gallant, M. Daniel Benharoun, Mme Catherine Klein, M. Jean-Michel Tisseyre.

Conseillers inscrits : 55

Conseillers présents : 48

Nombre de procurations : 7

Nombre de conseillers ayant pris part au vote : 55

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de suffrages exprimés : 55

Ont obtenu :

- M. Pierre-Christophe Baguet, 55 voix, ELU
- Mme Ségolène Missoffe, 55 voix, ELUE
- Mme Marie-Anne Bouée, 55 voix, ELUE
- Mme Beatrice de Villepin, 55 voix, ELUE
- M. Claude Gallant, 55 voix, ELU
- M. Daniel Benharoun, 55 voix, ELU
- Mme Catherine Klein, 55 voix, ELUE
- M. Jean-Michel Tisseyre, 55 voix, ELU

La délibération n°6 est adoptée à l'unanimité.

7 - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIEGER AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OPHLM.

Rapporteur : M. Baguet

On sort de la proportionnelle légale. Il n'y a pas d'obligation particulière en la matière pour désigner les représentants du Conseil municipal, au nombre de 5. De son côté, le Préfet doit désigner 5 représentants, et les associations de locataires, les représentants du 1 % logement ou de l'UDAF départementale désignent les 5 autres membres du troisième tiers de ce conseil d'administration.

Mme Vouette :

Nous proposons M. Fusina.

M. Fourcade :

Je propose Mme Klein.

M. Solère :

La majorité propose M. Gallant, M. Benharoun, M. Baguet et Mme Missoffe.

M. Baguet :

Nous avons donc 6 candidats pour 5 postes. Nous allons procéder au vote à bulletins secrets, les scrutateurs étant Mme Shan, M. Tellini et M. Ricard.

Mme Shan :

Je suis très novice, donc je ne comprends pas très bien. On dispose d'une liste avec 4 noms mais il y a 5 postes : que fait-on ?

M. Baguet :

Vous pouvez, soit rajouter, soit rayer les noms que vous voulez.

Résultat du vote pour le conseil d'administration de l'office public de HLM de Boulogne-Billancourt.

Les candidatures sont les suivantes :

- M. Pierre-Christophe Baguet, M. Claude Gallant, M. Daniel Benharoun, Mme Ségolène Missoffe, M. Marc Fusina, Mme Catherine Klein.

Conseillers inscrits : 55

Conseillers présents : 48

Nombre de procurations : 7

Nombre de conseillers ayant pris part au vote : 55

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de suffrages exprimés : 55

Ont obtenu :

- M. Pierre-Christophe Baguet, 55 voix, ELU
- M. Claude Gallant, 55 voix, ELU
- M. Daniel Benharoun, 53 voix, ELU
- Mme Ségolène Missoffe, 44 voix, ELUE
- M. Marc Fusina, 54 voix, ELU
- Mme Catherine Klein, 13 voix
- M. Philippe Tellini, 1 voix, que je félicite parce qu'il n'était pas candidat.

La délibération n°7 est adoptée.

8 - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIEGER AU SEIN DU COMITE DE LA CAISSE DES ECOLES.

Rapporteur : M. Baguet

Il s'agit de désigner nos représentants au sein du Comité de la Caisse des Écoles. 9 sièges sont à pourvoir.

La loi n'impose pas la proportionnelle, mais je vous propose d'accorder 6 sièges à la majorité municipale, 1 siège au groupe @lternance et 2 sièges au groupe Unis pour Boulogne Billancourt.

J'ai reçu la candidature de Mme Shan.

M. Fourcade :

Je propose la candidature de Mme Bauche et de Mme Laureau.

M. Baguet :

S'ajoutent les noms de M. Baroli, Mme Missoffe, M. Louap, Mme Billard, Mme de Villepin et Melle Lavarde.

Les candidatures sont les suivantes :

M. Guy-René Baroli, Mme Ségolène Missoffe, M. Pascal Louap, Mme Nathalie Billard, Mme Béatrice de Villepin, Melle Christine Lavarde, Mme Agnès Bauche, Mme Rosaline Laureau, Mme Judith Shan.

Conseillers inscrits : 55

Conseillers présents : 48

Nombre de procurations : 7

Nombre de conseillers ayant pris part au vote : 55

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de suffrages exprimés : 55

Ont obtenu :

- M. Guy-René Baroli, 55 voix, ELU
- Mme Ségolène Missoffe, 55 voix, ELUE
- M. Pascal Louap, 55 voix, ELU
- Mme Nathalie Billard, 55 voix, ELUE
- Mme Béatrice de Villepin, 55 voix, ELUE
- Melle Christine Lavarde, 55 voix, ELUE
- Mme Agnès Bauche, 55 voix, ELUE
- Mme Rosaline Laureau, 55 voix, ELUE
- Mme Judith Shan, 55 voix, ELUE

La délibération n°8 est adoptée à l'unanimité.

9 - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIEGER AU SEIN DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES.

Rapporteur : M. Baguet

Nous sommes dans un cadre de proportionnelle légale. 5 postes sont à pourvoir, indépendamment du Maire, qui est Président de droit. Si l'on applique la proportionnelle stricte, cela fait 4 postes pour la majorité municipale et un poste pour Unis pour Boulogne-Billancourt. Il n'y a pas de

poste pour le groupe @lternance. Je propose que l'on donne un poste à ce groupe, et qu'il y ait un représentant par groupe en plus de la majorité municipale.

Mme Vouette :

La candidate est Mme Shan, Mme Even en tant que suppléante.

M. Fourcade :

Je propose la candidature de Mme Bauche comme titulaire et de M. Askinazi comme suppléant.

M. Baguet :

Je vous propose d'ajouter, pour les titulaires, les noms de M. Ricard, Mme Bouée et Mme Missoffe, et, pour les suppléants, les noms de Mme Even et de M. Askinazi, auxquels s'ajouteraient ceux de Mme de Beauval, Mme Vétillart et Mme Bondoux.

Les candidatures sont les suivantes:

Membres titulaires:

M. Henri Ricard, Mme Marie-Anne Bouée, Mme Ségolène Missoffe, Mme Agnès Bauche, Mme Judith Shan,

Membres suppléants :

Mme Isaure de Beauval, Mme Sandy Vétillart, Mme Sylvia Bondoux, M. Gérard Askinazi, Mme Martine Even.

Conseillers inscrits : 55

Conseillers présents : 48

Nombre de procurations : 7

Nombre de conseillers ayant pris part au vote : 55

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de suffrages exprimés : 55

Ont obtenu:

Membres titulaires:

- M. Henri Ricard, 55 voix, ELU
- Mme Marie-Anne Bouée, 55 voix, ELUE
- Mme Ségolène Missoffe, 55 voix, ELUE
- Mme Agnès Bauche, 55 voix, ELUE
- Mme Judith Shan, 55 voix, ELUE

Membres suppléants :

- Mme Isaure de Beauval, 55 voix, ELUE
- Mme Sandy Vétillart, 55 voix, ELUE
- Mme Sylvia Bondoux, 55 voix, ELUE
- M. Gérard Askinazi, 55 voix, ELU
- Mme Martine Even, 55 voix, ELUE

La délibération n°9 est adoptée à l'unanimité.

10 - COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION VAL DE SEINE - DESIGNATION DES DELEGUES DE LA VILLE DE BOULOGNE-BILLANCOURT.

Rapporteur : M. Baguet

Conformément aux statuts de la communauté d'agglomération du Val de Seine, 15 délégués doivent être désignés. Je propose que chaque groupe soit représenté : 1 poste pour le groupe @lternance, 1 poste à Unis pour Boulogne-Billancourt, la majorité municipale disposant des 13 postes restants.

Mme Vouette :

Nous devons ce soir élire nos représentants à la communauté d'agglomération que nous formons avec Sèvres.

A cette occasion, je souhaite revenir sur le périmètre de cette communauté d'agglomération, constituée de deux villes seulement, Sèvres, à peine 22 500 habitants, et Boulogne-Billancourt, plus de 110 000 habitants.

Cette communauté d'agglomération résulte d'une alliance par défaut, une alliance imaginée comme seul recours à l'incapacité passée de notre ville à s'entendre avec les communes qui nous entourent.

Nous aurons probablement l'occasion de reparler des quelques aspects positifs de cette association singulière. Mais ce soir, nous voudrions souligner le déni de démocratie qui résulte de cette situation.

En effet, la loi interdit à une ville d'être majoritaire dans une communauté d'agglomération. Ce qui fait que, mécaniquement, les 22 500 habitants de Sèvres ont droit à être représentés par 15 conseillers et les 110 000 habitants de notre ville par nombre identique, 15 conseillers.

Imaginons un instant, certes c'est un cas d'école, qu'un de nos représentants décide un jour de faire dissidence et vote avec les conseillers de Sèvres, tous unis sur un sujet particulier. Les 110 000 Boulonnais seraient alors, de fait, mis en minorité par les représentants des 22 500 Sévriens. On pourrait même imaginer que le président de la communauté d'agglomération ne soit pas le maire de Boulogne-Billancourt !

Nous n'avons pas d'a priori négatif envers nos amis Sévriens, mais il nous semble que cette situation est pour le moins contraire aux principes démocratiques, d'autant plus que nous avons délégué à l'agglomération tout ce qu'il était possible de déléguer : développement économique, habitat, aménagement de l'espace communautaire, voirie, stationnement, environnement, éclairage public, transports pour handicapés.

Nous aurons donc deux demandes :

- Nous demandons à ce que le changement de municipalité soit l'occasion d'une réflexion sur l'évolution de cette communauté d'agglomération, et par "évolution", nous entendons dissolution éventuelle pour intégration dans une autre communauté.

- Nous demandons à ce l'opposition municipale y soit représentée pour ne pas ajouter une deuxième couche de distorsion des principes démocratiques.

Vous avez proposé un seul poste à l'opposition. Nous regrettons qu'il y en ait moins que lors de la mandature précédente. Je serai la candidate, mais nous espérons que l'opposition aura plus de places dans un avenir proche.

M. Fourcade :

Il y a actuellement en Ile-de-France quatre communautés d'agglomération composées de deux communes, qui fonctionnent dans de bonnes conditions et exercent des compétences importantes. C'est la raison pour laquelle, tout en acceptant le vœu de Mme Vouette d'élargir cette communauté, - mais cela dépend beaucoup des conseils municipaux voisins - , j'estime qu'il faut la maintenir.

En revanche, votre proposition de ne donner qu'un représentant à chacun de nos deux groupes d'opposition ne me paraît pas convenable. Je propose donc 3 représentants du groupe Unis pour Boulogne Billancourt et je demande un scrutin à bulletins secrets.

Mme Bauche :

Je voudrais rappeler que les règles de la loi électorale donnent déjà un nombre considérable de postes à une majorité qui n'est que relative. Ce serait vraiment plus que normal de ne pas augmenter encore la disproportion dans la représentativité des Boulonnais en donnant, comme la dernière fois, une proportionnalité à cette communauté.

M. Baguet :

Je constate simplement, tout comme vous, la situation actuelle. L'égalité absolue entre nos deux communes n'est en effet pas très cohérente compte tenu de la taille et de l'impact économique de nos communes respectives. Il faut engager une réflexion sur son évolution. Nous sommes tous d'accord sur ce principe, Jean-Pierre Fourcade l'a dit à l'instant, Mme Vouette, vous venez de le dire, je le pense également. Le président Kosciusko-Morizet, que j'ai rencontré ce matin, est d'accord pour faire évoluer la situation dans le temps. Encore faut-il que l'on puisse le faire légalement.

Or on ne peut pas le faire aujourd'hui avec cette parité absolue de 15/15. Il faut un accord parfait entre les deux villes de Sèvres et de Boulogne-Billancourt pour éventuel-

lement, soit intégrer une autre communauté d'agglomération, il y en a plusieurs autour de nous, soit reprendre notre autonomie.

Cela pose des difficultés juridiques, et il faudra faire appel à des spécialistes du droit public et, bien évidemment, recueillir l'avis du Préfet.

Je propose que l'on engage cette réflexion. M. Kosciusko-Morizet souhaite que l'on se donne un peu de temps, parce qu'il estime qu'il n'y a pas d'urgence à le faire maintenant. Toutefois, on doit engager cette réflexion, d'autant que tout le monde connaît le souhait du gouvernement d'avancer sur le fameux Grand Paris, qui est susceptible de perturber l'organisation des communautés d'agglomération, notamment dans les départements limitrophes du 92, 93 et 94. Christian Blanc est chargé de trouver une solution dans les deux ans qui viennent. Il est donc urgent que l'on réfléchisse de notre côté et qu'on ne se laisse pas absorber sans réagir par ce Grand Paris imaginé par le gouvernement.

Deuxième point, la représentation des groupes politiques. Compte tenu de la parité parfaite entre nos deux communes, je tiens à ce que la majorité municipale puisse peser de tout son poids dans la communauté d'agglomération. Si la loi, qui me permet d'avoir 15 représentants de la majorité municipale, ne m'y oblige absolument pas, j'estime néanmoins qu'il est démocratique d'avoir un représentant par groupe afin que chaque groupe au moins soit représenté.

J'ai fait preuve d'une réelle ouverture depuis le début de cette séance envers vos groupes. Cet équilibre de 13, 1, 1 me semble respectueux de la démocratie et permettra à notre majorité municipale d'être plus présente dans la communauté d'agglomération.

M. Fourcade :

Je propose la candidature de M. Askinazi, de M. Cohen et de M. Tellini.

M. Askinazi :

Monsieur le maire, permettez-moi d'insister. Le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt représente dans notre assemblée un cinquième des élus de Boulogne-Billancourt. Je vous demande de bien vouloir essayer de garder la même proportionnalité à la communauté d'agglomération, c'est-à-dire de nous accorder les 3 sièges que nous demandons pour respecter le nombre d'élus que nous avons à Boulogne-Billancourt, et donc, en quelque sorte, le vote des Boulonnais.

M. Baguet :

Je répète que si je donne 3 sièges au groupe Unis pour

Boulogne-Billancourt, comme le groupe @lternance en avait demandé 2, cela veut dire qu'il faut que j'en cède 5 au total sur les 15, c'est-à-dire que la majorité municipale va se retrouver dans la communauté d'agglomération avec 10 sièges face aux 15 de la ville de Sèvres. Vous comprenez bien que ce n'est pas possible.

Il faut que notre majorité municipale puisse peser de tout son poids dans cette égalité parfaite, qui est imposée par la loi. Quand deux communes sont en communauté d'agglomération, quelle que soit leur taille, c'est 50/50.

Il aurait mieux fallu au départ constituer avec 3 communes, sur une base par exemple de 70 % pour Boulogne-Billancourt, 15 % pour Sèvres et 15 % pour une autre commune voisine.

Je ne peux pas me présenter à la communauté d'agglomération pour en briguer la présidence si notre majorité ne compte que 10 sièges.

M. Solère :

Je souhaite une interruption de séance de 5 minutes pour une réunion du groupe de la majorité.

La séance est suspendue de 20 heures à 20 heures 05.

Mme Vouette :

Si nous parlons de représentation un peu différente à l'agglomération, nous maintenons 2 candidatures dans ce cas : la mienne et celle de M. Fusina.

M. Baguet :

Je récapitule les candidatures :

- pour le groupe @lternance : Mme Vouette et M. Fusina.

- pour Unis pour Boulogne-Billancourt : M. Askinazi, M. Cohen et M. Tellini.

- pour le groupe de la majorité municipale : M. Baguet, M. Solère, Mme Belliard, Mme Dubost, Mme Bruneau, M. Gardillou, M. Coquebert de Neuville, M. Barbot, M. Gallant, Mme Monties, Mme Lorber, M. Graffin et Mme Vetillart.

18 candidatures. Nous devons nous limiter à 15.

Vous avez un pré-bulletin Vous pouvez, soit rayer des noms, soit ajouter des noms supplémentaires. Ce sont les noms qui seront écrits dans leur totalité qui seront retenus comme valables au dépouillement, puisqu'on dépouillera avec le système des bâtonnets.

Les candidatures sont les suivantes :

M. Pierre-Christophe Baguet, M. Thierry Solère, Mme Béatrice Belliard, Mme Geneviève Dubost, Mme Christine Bruneau, M. Guillaume Gardillou, M. Jehan Coquebert de Neuville, M. Mathieu Barbot, M. Claude Gallant, Mme Michèle Montières, Mme Anne-Charlotte Lorber, M. Vincent Graffin, Mme Sandy Vétillart, M. Gérard Askinazi, M. Jean-Michel Cohen, M. Philippe Tellini, Mme Marie-Hélène Vouette, M. Marc Fusina.

Conseillers inscrits : 55

Conseillers présents : 48

Nombre de procurations : 7

Nombre de conseillers ayant pris part au vote : 55

Nombres de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de suffrages exprimés : 55

Ont obtenu :

- M. Pierre-Christophe Baguet, 55 voix, ELU
- M. Thierry Solère, 52 voix, ELU
- Mme Béatrice Belliard, 55 voix, ELUE
- Mme Geneviève Dubost, 55 voix, ELUE
- Mme Christine Bruneau, 51 voix, ELUE
- M. Guillaume Gardillou, 52 voix, ELU
- M. Jehan Coquebert de Neuville, 55 voix, ELU
- M. Mathieu Barbot, 53 voix, ELU
- M. Claude Gallant, 55 voix, ELU
- Mme Michèle Montières, 40 voix, ELUE
- Mme Anne-Charlotte Lorber, 54 voix, ELUE
- M. Vincent Graffin, 55 voix, ELU
- Mme Sandy Vétillart, 54 voix, ELUE
- M. Gérard Askinazi, 53 voix, ELU
- M. Jean-Michel Cohen, 14 voix
- M. Philippe Tellini, 15 voix
- Mme Marie-Hélène Vouette, 46 voix, ELUE
- M. Marc Fusina, 8 voix
- Mme Marie-Laure Godin, 1 voix.

Sont donc élus : M. Baguet, M. Solère, Mme Belliard, Mme Dubost, Mme Bruneau, M. Gardillou, M. Coquebert de Neuville, M. Barbot, M. Gallant, Mme Montières, Mme Lorber, M. Graffin, Mme Vétillart, M. Askinazi, Mme Vouette .

La délibération n°10 est adoptée.

11 - SAEM VAL DE SEINE AMENAGEMENT - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE POUR SIEGER AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SAEM - DESIGNATION DU REPRESENTANT ET DE SON SUPPLEANT POUR SIEGER AUX ASSEMBLEES GENERALES.

Rapporteur : M. Baguet

Nous avons deux désignations. Nous avons à désigner les 8 représentants de la ville au conseil d'administration de la SAEM et à désigner le représentant du conseil municipal et son suppléant pour siéger aux assemblées générales de la Société d'économie mixte Val de Seine Aménagement. Est-ce qu'il y a des prises de parole et des candidats ?

Mme Vouette :

Monsieur le maire, je souhaite revenir sur la composition du tour de table de cette SAEM et sur la présence d'administrateurs indépendants.

Comme nous l'avons déjà dit par le passé, il nous semble inacceptable que des personnes n'ayant aucune légitimité démocratique et ne représentant pas de partenaire de statut privé impliqué dans ce projet puisse posséder des actions de cette SAEM et un mandat d'administrateur.

Je pense aux administrateurs indépendants qui, de façon surprenante, avec moins de 0,05% du capital au total, ont droit à 2 sièges d'administrateurs sur 16 alors que notre ville avec 64% des actions en détient seulement 8 sur 16, ce qui ne constitue pas une majorité. Je ne mets pas en doute les qualités personnelles des personnes concernées, mais concrètement, la ville assume la majeure partie des risques financiers, mais ne s'assure pas de la majorité au conseil d'administration.

Nous souhaitons que rapidement une assemblée générale modifie ces règles. Et bien entendu, nous proposons une candidature au conseil d'administration de la SAEM, en l'occurrence moi-même, car il nous semble indispensable que l'ensemble des Boulonnais y soit représenté.

M. Fourcade :

Nous proposons deux candidats : Mme Pineau et moi-même.

M. Solère :

Pour le groupe de la majorité, nous proposons la candidature de M. Baguet, Mme Dubost, M. Mougin, Mme Belliard, Mme Rougnon, et Claude, M. Gallant, ainsi que M. Labrunye et Mme Fathallah.

M. Baguet :

Je voudrais dire que, là aussi, l'obligation de la proportionnelle ne s'applique pas et, dans la situation actuelle de la SAEM, je souhaiterais bénéficier d'un droit d'inventaire. Je voudrais savoir où on en est précisément.

J'ai écrit au directeur général, qui a bien voulu me communiquer hier tous les documents qui engageaient la

SAEM sur le plan à la fois juridique, administratif et financier. Je vais faire examiner tous ces documents, mais je souhaiterais avoir un peu de temps devant moi pour repenser, pourquoi pas Mme Vouette, vous avez tout à fait raison, la représentation des actionnaires au conseil d'administration.

C'est vrai que des actionnaires disposent de 0,01 % des actions dans un cas et de 0,03 % dans l'autre, ce qui n'est pas très proportionnel aux 8 membres du conseil municipal qui représentent 63,97 % des actions. Il faut donc se donner un peu de temps.

Je souhaiterais donc, dans un premier temps, que l'ensemble de la représentation municipale soit issu de la majorité municipale. J'ai besoin de ce soutien pour étudier précisément la situation de la SAEM. Je vous propose d'ailleurs de créer un groupe de travail pour repenser à la fois cette représentation des actionnaires et faire le point sur la situation de la SAEM. Nous pourrions ensuite étudier les ouvertures aux deux autres groupes du conseil municipal pour siéger au conseil d'administration de la SAEM.

Mme Vouette :

Monsieur le maire, bien entendu, nous sommes d'accord pour participer à un groupe de travail sur ce qui se passe à la SAEM, mais je ne vois pas très bien en quoi... Vous avez l'air de dire que nous ne serions pas dans la capacité de voter à la SAEM des projets qui vont dans le sens de l'intérêt de la ville. Je ne vois pas pourquoi vous faites la différence entre deux types de conseillers municipaux, ceux de la majorité et ceux de l'opposition. Il me semble que nous sommes tous là pour représenter l'ensemble des Boulonnais et l'intérêt de la ville. C'est pour cela que je maintiens ma candidature à la SAEM.

M. Solère :

Mme Vouette, vous avez expliqué vous-même tout à l'heure que la répartition actuelle des actions de la SAEM et des représentants ne nous donne, malgré 63,97 % des parts attribuées à la ville de Boulogne-Billancourt, que 8 postes d'administrateurs sur 16. Aujourd'hui, le maire l'a précisé, il a besoin d'un soutien fort de la majorité.

Je crois que le signal de la constitution d'un groupe de travail, qui permettra de voir l'évolution, tant de la répartition des différentes collectivités que de la problématique posée par les 2 administrateurs indépendants, nous permettra par la suite, je pense, de revenir à un autre schéma de représentation.

Concernant la représentation au sein de cette SAEM, comme le prévoit la loi, c'est le système majoritaire qui s'applique, donc je maintiens la candidature des 8 candidats que j'ai nommés tout à l'heure.

M. Baguet :

D'autres prises de parole ?...

M. Fourcade :

Tout à fait d'accord pour l'audit et le groupe de travail, mais je rappelle qu'il y a 3 représentants du conseil général qui sont des conseillers de Boulogne-Billancourt, qui siègent à la SAEM, ce qui fait que la majorité appartient à la ville de Boulogne-Billancourt avec les représentants du conseil général.

Je crois qu'il n'est pas convenable que dans une affaire aussi importante, les groupes de l'opposition ne soit pas représentés. Par conséquent, je demande un vote pour que l'on puisse désigner les 8 candidats.

M. Baguet :

Il n'y a pas 3 représentants du conseil général, il n'y en a que 2, et le conseil général est une institution autonome de la ville de Boulogne-Billancourt. Effectivement, le conseil général désignera ses représentants, mais comme disait Mme Vouette, nous n'avons que 8 représentants de la ville sur les 16.

Je demande simplement du temps, je demande un droit d'inventaire. Je ne veux pas faire un audit, M. Fourcade, je veux simplement faire un point sur la situation -le mot audit est peut-être trop fort- et que l'on revienne sur cette représentation des actionnaires minoritaires. Il serait plus logique que ce soient des représentants des groupes du conseil municipal qui siègent plutôt que des actionnaires indépendants choisis, on ne sait pas trop comment ni par qui, avec une représentation si faible de 0,01 %.

Aux noms proposés, s'ajoutent ceux de Mme Vouette, Mme Pineau et M. Fourcade.

On doit désigner aussi un représentant à l'assemblée générale. Mais on fera le deuxième vote après.

Les candidatures sont les suivantes:

M. Pierre-Christophe Baguet, Mme Geneviève Dubost, M. Gautier Mougins, Mme Beatrice Belliard, Mme Sylvie Rougnon, M. Claude Gallant, M. Raphael Labrunye, Mme Rim Fathallah, M. Jean-Pierre Fourcade, Mme Dorothée Pineau, Mme Marie-Hélène Vouette.

Conseillers inscrits : 55

Conseillers présents : 48

Nombre de procurations : 7

Nombre de Conseillers ayant pris part au vote : 55

Nombre de Conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de suffrages exprimés : 55

Ont obtenu:

- M. Pierre-Christophe Baguet, 51 voix, ELU
- Mme Geneviève Dubost, 50 voix, ELUE
- M. Gautier Mougin, 50 voix, ELU
- Mme Beatrice Belliard, 47 voix, ELUE
- Mme Sylvie Rougnon, 50 voix, ELUE
- M. Claude Gallant, 48 voix, ELU
- M. Raphael Labrunye, 40 voix, ELU
- Mme Rim Fathallah, 42 voix, ELUE
- M. Jean-Pierre Fourcade, 12 voix
- Mme Dorothee Pineau, 13 voix
- Mme Marie-Hélène Vouette, 10 voix
- M. Philippe Tellini, 1 voix
- M. Marc Fusina, 1 voix

Sont donc élus : M. Baguet, Mme Dubost, M. Mougin, Mme Belliard, Mme Rougnon, M. Gallant, M. Labrunye et Mme Fathallah.

Désignation des représentants du conseil municipal à l'assemblée générale : un titulaire et un suppléant.

M. Baguet :

Je vous propose Mme Dubost comme titulaire et Mme Belliard comme suppléante.

Les candidatures sont les suivantes:

Titulaire, Mme Geneviève Dubost ; suppléant, Mme Béatrice Belliard

Conseillers inscrits : 55
Conseillers présents : 48
Nombre de procurations : 7
Nombre de conseillers ayant pris part au vote : 50
Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 5
Nombre de suffrages exprimés : 50

Ont obtenu:

TITULAIRE :

- Mme Geneviève Dubost, 50 voix, ELUE

SUPPLEANT :

- Mme Béatrice Belliard, 50 voix, ELUE
- Mme Dubost et Mme Belliard sont donc élues.

La délibération n°11 est adoptée.

12 - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIEGER AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE GERONTOLOGIE « LES ABONDANCES ».

Rapporteur : M. Baguet

Il y a 3 postes à pourvoir. Y a-t-il des candidats ?

Mme Vouette :

Nous proposons la candidature de Mme Shan.

M. Fourcade :

Nous proposons la candidature de M. Vincent.

M. Solère :

Au nom du groupe de la majorité, nous proposons la candidature de Mme Bouée, de Mme Belliard et de M. Morand.

Les candidatures sont les suivantes :

Mme Marie-Anne Bouée, Mme Béatrice Belliard, M. Frédéric Morand, M. Eric Vincent, Mme Judith Shan.

Conseillers inscrits : 55
Conseillers présents : 48
Nombre de procurations : 7
Nombre de conseillers ayant pris part au vote : 55
Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0
Nombre de suffrages exprimés : 55

Ont obtenu :

- Mme Marie-Anne Bouée, 41 voix, ELUE
- Mme Béatrice Belliard, 52 voix, ELUE
- M. Frédéric Morand, 51 voix, ELU
- M. Eric Vincent, 12 voix
- Mme Judith Shan, 6 voix
- M. Philippe Tellini, 3 voix
- Mme Dorothee Pineau, 1 voix

Sont donc élus : Mme Bouée, Mme Belliard et M. Morand.

La délibération n°12 est adoptée.

13 - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIEGER AU SEIN DU COMITE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL FUNERAIRE DE LA REGION PARISIENNE (S.I.F.U.R.E.P.).

Rapporteur: M. Baguet

Je rappelle que peuvent être candidats, non seulement les conseillers municipaux en place, mais également tout citoyen réunissant les conditions requises pour faire partie du Conseil municipal, sous réserve des dispositions de l'article L 5211-7, c'est-à-dire que cela a une relation avec les Communautés d'Agglomération. Nous ne sommes pas dans ce cadre, donc le Conseil municipal peut désigner quelqu'un d'extérieur.

M. Fourcade :

Le groupe Unis pour Boulogne Billancourt ne présentera pas de candidat pour les points 13, 14, 15 et 16.

Mme Vouette :

Nous avons un candidat pour chacune des délibérations. Pour la délibération 13 : Mme Even et Mme Shan comme suppléante.

M. Solère :

M. le Maire, pour la délibération 13, le candidat de la majorité est M. Dubois de Lavauguyon comme titulaire et comme suppléante, Mme Belliard.

Les candidatures sont les suivantes :

Membres titulaires : M. Jacques Dubois de Lavauguyon et Mme Martine Even.

Membres suppléants : Mme Béatrice Belliard et Mme Judith Shan

Conseillers inscrits : 55

Conseillers présents : 48

Nombre de procurations : 7

Nombre de Conseillers ayant pris part au vote : 55

Nombre de Conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de suffrages exprimés : 55

MEMBRES TITULAIRES :

- M. Jacques Dubois de Lavauguyon, 50 voix, ELU
- Mme Martine Even, 5 voix

MEMBRES SUPPLEANTS :

- Mme Béatrice Belliard, 50 voix, ELUE
- Mme Judith Shan, 5 voix

Sont donc élus : M. Dubois de Lavauguyon et Mme Belliard.

La délibération n°13 est adoptée.

14 - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIEGER AU SEIN DU COMITE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU CIMETIERE DE CLAMART.

Rapporteur: M. Baguet

Il n'y a pas de candidat du groupe Unis pour Boulogne Billancourt. Y a-t-il un candidat du groupe @lternance ?

Mme Vouette :

Mme Even, titulaire ; Mme Shan, suppléante.

M. Solère :

Pour la majorité, Mme Belliard en titulaire et M. Pascal Louap en suppléant.

Les candidatures sont les suivantes :

Membres titulaires : Mme Béatrice Belliard et Mme Martine Even

Membres suppléants : M. Pascal Louap et Mme Judith Shan

Conseillers inscrits : 55

Conseillers présents : 48

Nombre de procurations : 7

Nombre de conseillers ayant pris part au vote : 55

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de suffrages exprimés : 55

Ont obtenu :

MEMBRES TITULAIRES :

- Mme Béatrice Belliard, 50 voix, ELUE
- Mme Martine Even, 5 voix

MEMBRES SUPPLEANTS :

- M. Pascal Louap, 50 voix, ELU
- Mme Judith Shan, 5 voix

Sont donc élus : Mme Belliard et M. Louap.

La délibération n°14 est adoptée.

15 - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIEGER AU SEIN DU COMITE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE GAZ ET L'ELECTRICITE EN ILE-DE-FRANCE (S.I.G.E.I.F.).

Rapporteur : M. Baguet

Il n'y a pas de candidat du groupe Unis pour Boulogne Billancourt. Il y a des candidats du groupe @lternance ?

Mme Vouette :

Titulaire, moi-même ; suppléante : Mme Even.

M. Baguet :

Pour la majorité municipale ?

M. Solère :

Au nom de la majorité municipale, on propose la candidature comme titulaire, comme la loi le permet, d'un membre qui n'est pas membre de notre Conseil municipal M. Pierre-Antoine Mathieu et, comme suppléant, M. Mathieu Barbot.

Mme Vouette :

Pourriez-vous présenter votre candidat, que nous ne connaissons pas ?

M. Baguet :

Pierre-Antoine Mathieu était candidat sur notre liste municipale. C'est un jeune ingénieur centralien, qui connaît bien tous les problèmes d'électricité, il travaille notamment dans le secteur des transports pour le compte notamment de la RATP et de la SNCF. Il est jeune, il a 28 ans.

Les candidatures sont les suivantes :

Membres titulaires :

M. Pierre-Antoine Mathieu et Mme Marie-Hélène Vouette

Membres suppléants : M. Mathieu Barbot et Mme Martine Even

Conseillers inscrits : 55
Conseillers présents : 48
Nombre de procurations : 7
Nombre de conseillers ayant pris part au vote : 55
Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0
Nombre de suffrages exprimés : 55

Ont obtenu :

MEMBRES TITULAIRES :
- M. Pierre-Antoine Mathieu, 50 voix, ELU
- Mme Marie-Hélène Vouette, 5 voix

MEMBRES SUPPLEANTS :
- M. Mathieu Barbot, 50 voix, ELU
- Mme Martine Even, 5 voix

Sont donc élus : M. Matthieu et M. Barbot.

La délibération n°15 est adoptée.

16 - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIEGER AU SEIN DU COMITE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA PERIPHERIE DE PARIS POUR L'ELECTRICITE ET LES RESEAUX DE COMMUNICATION (S.I.P.P.E.R.E.C.).

Rapporteur : M. Baguet

Y a-t-il des candidats pour le groupe @lternance ?

Mme Vouette :

Titulaire : Mme Shan ; suppléant : M. Tisseyre.

M. Solère :

Le groupe de la majorité municipale propose en titulaire la candidature de M. Marc Haddad, également co-lis-tier sur la liste conduite par M. Baguet, un ancien élève de l'ESSEC de 30 ans, qui travaille dans un grand groupe de conseil et est spécialisé dans les nouvelles technologies. Comme suppléant, M. Barbot.

Les candidatures sont les suivantes :

Membres titulaires : M. Marc Haddad et Mme Judith Shan

Membres suppléants : M. Mathieu Barbot et M. Jean-Michel Tisseyre

Conseillers inscrits : 55
Conseillers présents : 48
Nombre de procurations : 7
Nombre de conseillers ayant pris part au vote : 55
Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0
Nombre de suffrages exprimés : 55

Ont obtenu :

MEMBRES TITULAIRES :
- M. Marc Haddad, 50 voix, ELU
- Mme Judith Shan, 5 voix

MEMBRES SUPPLEANTS :
- M. Mathieu Barbot, 50 voix, ELU
- M. Jean-Michel Tisseyre, 5 voix

Sont donc élus : M. Marc Haddad et M. Barbot.

La délibération n°16 est adoptée.

17 - VOTE DES IMPOTS LOCAUX POUR 2008.

Rapporteur : M. Baguet

C'est un point très important. Les services fiscaux nous ont notifié le rôle définitif des bases prévisionnelles pour 2008. Le conseil municipal avait déjà voté le budget sur des bases prévisionnelles. L'écart étant, comme vous le voyez, extrêmement faible entre les prévisions de la municipalité précédente et la réalité des chiffres communiqués, je propose à notre assemblée de voter les mêmes taux, pour la taxe d'habitation, la taxe foncière sur le bâti et la taxe foncière sur le non bâti, que ceux votés par la muni-

cipalité en 2007.

Cela entraînera un petit manque à gagner entre le budget primitif voté pour 2008, qui se montait à 43 900 000 € sur les bases estimées à l'époque. Avec les bases réelles, si on maintient les taux d'imposition de 2007, nous aurons une recette de 43 827 230 €, c'est-à-dire une perte de 73 000 €. C'est très peu par rapport aux prévisions établies.

Je vous propose de voter les taux suivants :

- Taxe d'habitation : maintien du taux de 2007 à 9,74 %
- Taxe foncière sur le bâti : maintien du taux de 2007 à 6,75 %
- Taxe foncière sur le non bâti : maintien du taux de 2007 à 8,47 %.

M. Fourcade :

Bien entendu, nous voterons les taux maintenus par rapport à 2007 et 2006. Je fais observer que la ville de Boulogne-Billancourt est la seule grande ville de plus de 100 000 habitants dont les trois taux d'impôts ménages sont en fait inférieurs à 10 %.

Je forme le vœu que cette caractéristique particulière à la ville puisse perdurer pendant tout votre mandat.

M. Baguet :

Cela dépendra de la situation que l'on va trouver. Vous savez très bien, M. Fourcade, que, sur le budget 2008, des inscriptions ont été sous-estimées. Si, avec le maintien des taux des impôts locaux, on tombe juste pour les recettes à 73 000 € près, un certain nombre de crédits n'ont pas été inscrits sur des grandes opérations. Il y a également une augmentation très significative de la masse salariale sur les mois de janvier (+5 %), février (+ 3,5 %) et mars (+6). Sur une masse salariale de plus de 80 M €, cela représente une moyenne de 5 % par mois, soit 4 M € ! Il faut que les Boulonnais sachent qu'une augmentation de la masse salariale de 4 M € représente près de 10 % de la taxe d'habitation ! Si vous me laissez en héritage une augmentation de 10 % dès le départ de la taxe d'habitation, je vais avoir du mal à maintenir les taux, comme vous me le demandez.

Je ferai des choix lors de la DM 1. Certaines opérations dont les crédits n'avaient pas été inscrits devront donc être retardées et je m'engagerai à maintenir les taux des impôts des Boulonnais en fonction de ce que je trouverai réellement dans les comptes de la ville.

Mme Vouette :

Dans la mesure où nous ne connaissons pas aujourd'hui les programmes que vous souhaitez lancer,

nous voterons les taux tels qu'ils avaient été décidés auparavant.

La délibération n°17 est adoptée à l'unanimité.

M. Baguet :

Avant de lever la séance, quelques communications d'organisation et des communications agréables.

Je voudrais d'abord présenter en mon nom, puis peut-être au nom de tout le conseil municipal, mes félicitations aux décorés de la Légion d'honneur de la promotion de Pâques, anciens élus et les élus actuels. Je pense à Mme Valérie Alain, qui a été nommée Chevalier dans l'ordre de la Légion d'honneur, à notre ancienne collègue Mme Marie-Noëlle de Portzamparc et à notre collègue Madame Christine Mme Bruneau, que je félicite à nouveau.

(Applaudissements.)

Deuxième communication : On vous a remis un dossier où figurent les dates des prochaines réunions des assemblées jusqu'au 30 juin : la communauté d'Agglomération du Val de Seine, les commissions du conseil municipal et le conseil municipal.

Je précise que je convoquerai probablement un conseil municipal début juillet, avant le 13.

Je voulais également vous communiquer les délégations attribuées aux maires-adjoints :

M. Solère sera chargé des grands projets, des relations institutionnelles, de la modernisation municipale et des relations internationales.

Mme Belliard sera chargée des affaires générales, affaires juridiques, ressources humaines et du quartier numéro 1.

M. Ricard sera chargé des travaux.

Mme Dubost sera chargée des finances et du budget.

M. Baroli sera chargé des affaires scolaires, universitaires et de la jeunesse.

Mme Missoffe est chargée des affaires sociales et du CCAS.

Mme Bruneau sera chargée du développement durable, des espaces verts, des aménagements des berges de Seine.

M. Louap sera chargé des sports et du quartier numéro 2.

M. Mougin est chargé de l'urbanisme, de l'aménage-

ment urbain.

M. Gardillou est chargé de l'espace public en général, voirie, propreté, transport, sécurité routière, circulation, stationnement.

Mme Bouée sera chargé de la famille, des seniors et de la petite enfance.

Mme Godin sera chargée du quartier numéro 5.

M. Coquebert de Neuville sera chargé des affaires économiques, emploi, artisans commerçants sédentaires et des marchés.

M. Amar sera en charge du quartier numéro 6.

M. Sebbag sera en charge du quartier numéro 4.

Mme Fathallah sera en charge du quartier numéro 3.

Mme Monties sera en charge de l'évaluation des politiques publiques.

M. Fournier sera en charge de la culture, du patrimoine et de l'animation culturelle.

Mme de Rose sera en charge du quartier numéro 7.

Dernière communication : j'ai demandé que l'on retarde un peu la diffusion du BBI pour que les tribunes des groupes puissent y être insérées, sans attendre le vote du règlement intérieur. Normalement, la loi dit qu'il faut

attendre le vote du règlement intérieur, car c'est lui qui définit précisément la place accordée à la communication des groupes politiques des conseils municipaux des villes de plus de 100 000 habitants. Une seule condition, il faut que l'on remette les textes, M. Fourcade et Mme Vouette, lundi soir.

L'idée est de conserver 2 pages dans le BBI. On va trouver une solution pour que tous les groupes puissent s'exprimer proportionnellement à leur représentativité.

Je vous remercie de votre présence et je vous souhaite une bonne fin de soirée.

(Applaudissements).

La séance est levée à 21 h 25

Fait à Boulogne-Billancourt, en Mairie, le quatre avril deux mille huit.

Le Député-Maire,
Pierre-Christophe Baguet